RAPPORT N° 2025/012/CP

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JANVIER 2025

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ACQUISTU D'IMPRESI FUNDIARII IN U QUATRU DI A SICUREZZA DI A CRUCIVIA TRÀ FRAULETTU È UDDASTREDDU NANTU À U TARRITORIU DI A CUMUNA DI FIGARI (NANTU À L'ANZIANA RD 859)

ACQUISITION D'EMPRISES FONCIÈRES DANS LE CADRE DE LA SÉCURISATION DU CARREFOUR ENTRE FRAULETTU ET UDDASTREDDU SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FIGARI (SUR L'EX-RD 859)

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de

l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la proposition d'acquisition d'emprises foncières sises sur le territoire de la commune de FIGARI et l'autorisation de signer les actes d'acquisition amiable correspondants (en la forme administrative ou en la forme notariée si des difficultés devaient intervenir).

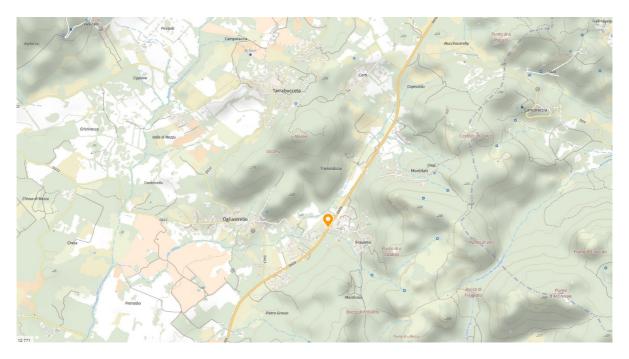
Les propriétaires des parcelles concernées ayant donné leur accord de principe, par leur acquisition la Collectivité de Corse maîtrisera de ce fait le foncier de l'assiette du futur aménagement en se prémunissant de toute construction qui la priverait de la faculté d'aménager ce carrefour particulièrement accidentogène.

Contexte général :

L'ex-RD 859 fait partie d'un axe routier majeur à l'échelle de la Corse.

Cet axe du fait de son trafic très important a fait l'objet depuis de nombreuses années d'aménagements divers (sécurisation des carrefours, aménagements des traverses de villages, dispositif de sécurité, etc..)

Le carrefour situé sur l'ex-RD 859 entre Fraulettu et Uddastreddu permet de desservir deux zones d'habitations sur la commune de Figari. Ce carrefour est réputé accidentogène.



La configuration de la RD 859 en sortie de Figari avec de longues lignes droites est

particulièrement propice à la prise de vitesse par les usagers. La visibilité très réduite des accès au droit du carrefour pose un réel problème de sécurité.



Visibilité du carrefour dans le sens Figari → Sotta

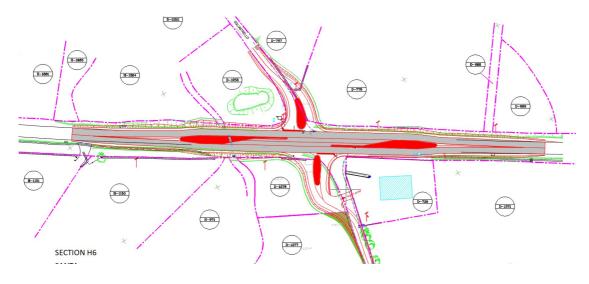
Si plusieurs aménagements de carrefours et de traverses ont été réalisés ces dernières années, il semble aujourd'hui nécessaire de poursuivre la politique de sécurisation des carrefours sur cet itinéraire.



Visibilité réduite en sortie de la voie Fraulettu



Visibilité en sortie de voie d'Uddastreddu



Plan parcellaire

Le montant des acquisitions foncières s'élève à 45 330 €, conformément au rapport d'expertise dressé par l'expert mandaté par la Collectivité de Corse en date du 15 septembre 2023, ainsi détaillé.

Adresse	Section	Numéro	Surface totale (m²)	Emprise à évaluer (m²)
SANTA SOPRANA	D	1278	1 004,00	535,00
SANTA SOPRANA	D	1277	1 235,00	42,00
VECCHIETO	D	767	22 400,00	85,00
PIRATELLO	D	778	7 165,00	128,00
PIRATELLI	Н	1364	1 730,00	22,00

En conclusion, je vous propose :

- 1. **DE M'AUTORISER** à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement soit à l'amiable par actes passés en la forme administrative ou notariée.
- **2. DE M'AUTORISER** à engager les frais correspondants sur l'imputation sur la ligne d'affectation 1121M306A voirie départementale Petites acquisitions foncières. Imputation budgétaire 908 90843 2315 1121 ROU.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.